Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

Bulletin d'informations municipales

73
Juin 2025

www.janailhac-mairie.fr

LE MOT DU MAIRE

Le 21 février dernier nous étions quelques élus pour célébrer un anniversaire hors du commun, les 100 ans de Jean Barret à son domicile de Paulhiat, accompagnés de sa famille et de ses proches.

Cet instant de convivialité et de partage fut pour lui l'occasion de retracer avec émotion toutes les séquences d'une vie bien active. Lucide et clairvoyant sur le déséquilibre du monde actuel, Jean incarne incontestablement la mémoire collective. Son témoignage concernant une période sombre de notre histoire nous invite à la plus grande vigilance pour préserver les valeurs de la République.

Autre moment fort de ce début 2025, l'inauguration des deux sentiers de randonnées de Janailhac inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée *(PDIPR)*. « Les Sources de L'Isle » et « Du Nord au Sud » contribuent à améliorer le maillage départemental du PDIPR de la Haute-Vienne, mais également à valoriser notre belle commune ainsi que son patrimoine. Ce projet touristique et sportif n'aurait pu se réaliser sans l'implication forte de Bernard Seguin, artisan majeur de cette belle réussite. J'adresse mes plus vifs remerciements à l'association de randonnée « Au Fil de l'Isle » et à son président Christian Lesage pour avoir coordonné de nombreuses missions, qui ont permis notamment de baliser ces 2 sentiers PDIPR de la commune et de créer des connexions avec d'autres chemins de randonnées du Pays de Nexon.

Au regard du contexte politique du pays des Droits de l'Homme et face à l'instabilité gouvernementale, l'échelon communal est sans aucun doute un repère. Il demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentation de déchirement, en garantissant la continuité du service public pour tous. La commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Un maire n'est rien tout seul, notre implication demande un vrai travail d'équipe où chaque élu a sa place et une mission au service de la commune, en ayant toujours à l'esprit d'œuvrer pour l'intérêt général.

Rassemblés autour d'un projet collectif, nous pouvons toutes et tous participer à rendre notre belle commune attractive et assurer son développement.

Nous sommes à la fin de notre mandat et même s'il a fallu du temps pour passer de la conception à la réalisation, nous avons pu mener à bien les projets sur lesquels vous nous avez élus en fonction des priorités.

Pour illustrer mes propos, 1 238 900 € ont été investis pour financer :

- La réfection de la toiture de l'église Saint Eutrope ;
- La construction du terrain multisports « Stéphane OSTROWSKI » ;
- La construction de la nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux ;
- La rénovation énergétique des logements communaux ;
- Les aménagements de sécurité dans le centre bourg ;
- Les travaux de voirie *(36 kms de voirie communale)*.

Ces projets n'auraient pu se réaliser sans les subventions de l'État mais également du Conseil Départemental. Le Département de la Haute-Vienne, terre de solidarité, est un maillon indispensable de l'action publique.

Le mandat n'est pas encore terminé, il reste un peu moins d'une année de travaux, de réalisations, de projets et de festivités, nous poursuivrons notre tâche sans relâche au service de tous.

2025 sera encore une année d'investissement, ces projets se concrétiseront lors de la période estivale. En effet, nous venons de notifier 2 marchés publics aux entreprises Colas et Pijassou pour engager les travaux de renaturation de notre cour d'école, mais également de poursuite et d'achèvement de sécurisation de la rue des Écoles.

Le programme de voirie sera quant à lui dédié à la réfection de la VC204 au village de Maumont, à un programme de curage et arasage de fossés et à 5 jours de point-à-temps assuré par le Syndicat de Voirie de Nexon.

Autre sujet de satisfaction, la communauté de communes du Pays de Nexon – Monts de Chalus vient d'acheter à Betour une parcelle de 17 634 m² constructibles pour étendre la zone d'activité économique. Cette acquisition va permettre aux deux entreprises déjà présentes sur la zone de se développer et de créer des emplois. Un autre porteur de projet va également s'insérer sur ce terrain en partie frontale de la RD704 pour déployer et accroitre son activité professionnelle. Ce secteur de la commune répond à de réels enjeux économiques avec par conséquent un flux de circulation important sur la zone d'activité économique. Afin de ne pas générer de nuisances pour les usagers de la RD704, une voirie va être créée au sein de la ZAE qui donnera un accès direct à la RD31.

LE MOT DU MAIRE (suite)

Janailhac, c'est aussi des agriculteurs, des artisans et des commerçants qui maintiennent une activité et des emplois sur le territoire. Essayons autant que possible de pérenniser cet équilibre.

Un bon fonctionnement du service public de proximité, symbolisé par une collectivité, est lié à l'implication forte de femmes et d'hommes pour répondre à vos besoins.

J'adresse toute ma reconnaissance aux agents municipaux qui assurent avec bienveillance toutes les missions qui leur sont confiées.

La présence d'une école sur une commune rurale comme la nôtre est essentielle, je remercie Elise Thevet et Jonathan Coiffard pour proposer un enseignement de qualité à nos enfants, et ainsi leurs permettre d'obtenir les outils indispensables pour réussir et s'épanouir dans la vie.

La promotion de la commune est représentée par le dynamisme associatif, un grand bravo à toutes ces forces vives de Janailhac. Toutes ces actions bénévoles et ces manifestations contribuent indéniablement à favoriser le bien vivre ensemble.

Je vous souhaite un bel été, avec de nouveau cette année des festivités associatives... au plaisir de vous y rencontrer.

Un maire heureux, avec Janailhac comme passion.

Philippe Devarissias

La vie de Janailhac

REPAS DES AÎNÉS

Samedi 18 janvier, une assemblée plus nombreuse que d'habitude s'est réunie à la salle André Garnier, pour le repas des aînés. Nous avons accueilli avec joie de nouveaux participants.

Ce moment de convivialité autour d'un repas concocté par Karim et son équipe fut très apprécié.

Des colis ont été aussi distribués à nos plus anciens qui ne peuvent plus être présents.

par Marlène Besse et Éliane Mazabraud

NOUVEAUX NÉS

Le dimanche 23 mars, dans le square de Germaine Ribière, nous avons souhaité la bienvenue aux cinq nouveaux-nés de l'année 2024, ainsi qu'à leurs parents.

Ce fut l'occasion de planter un nouvel arbre, symbole de la vie qui commence.

À l'issue de ce moment de partage, des chèques CADHOC ont été remis aux parents et un pot de l'amitié a été offert.

par Marlène Besse et Éliane Mazabraud

BILAN INITATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

Une dizaine d'adultes et d'enfants ont participé à la première cession d'initiation aux premiers secours dispensés par un formateur... Ce fut un mercredi fort instructif alliant théorie et pratique et tout ceci dans une bonne ambiance.

Nous lui renouvelons tous nos remerciements.

par Marlène Besse et Éliane Mazabraud

COMPTE FINANCIER 2024

Budget principal			
Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
Dépenses	462 919,17 €	Dépenses	182 552,15 €
Recettes	505 488,31 €	Recettes	128 218,84 €
Résultat d'exercice	**42 569,14 €**	**Résultat d'exercice**	**– 54 333,31 €**
Report N–1	32 291,86 €	Report N–1	– 36 613,84 €
Résultat cumulé	**74 861,00 €**	**Résultat cumulé**	**– 90 947,15 €**
		Reste à réaliser dépenses	0,00 €
		Reste à réaliser recettes	0,00 €
		Besoin de financement	**90 947,15 €**

TAUX D'IMPOSITION 2025

Taxes diverses	2024	2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	36,82 %	37,37 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	73,24 %	74,34 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,79 %	12,98 %

Fonctionnement

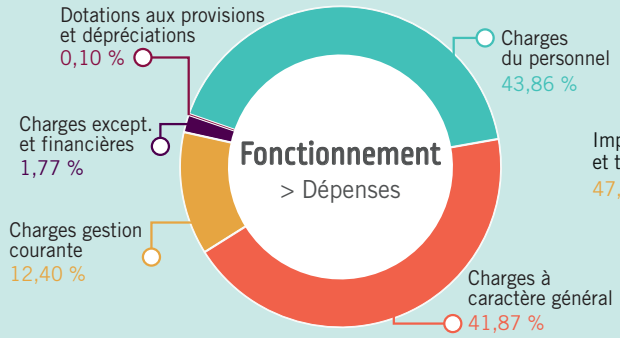

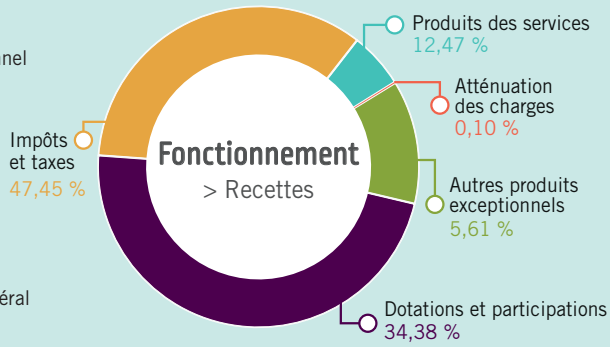

Dépenses	Montant	%
Charges à caractère général	214 465,00 €	41,87 %
Charges du personnel	224 675,00 €	43,86 %
Charges gestion courante	63 510,00 €	12,40 %
Charges exceptionnelles et financières	9 060,00 €	1,77 %
Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €	0,10 %
	512 210,00 €	100 %

Recettes	Montant	%
Produits des services	63 850,00 €	12,47 %
Impôts et taxes	243 020,00 €	47,45 %
Dotations et participations	176 115,00 €	34,38 %
Autres produits exceptionnels	28 725,00 €	5,61 %
Atténuation des charges	500,00 €	0,10 %
	512 210,00 €	100 %

Investissement

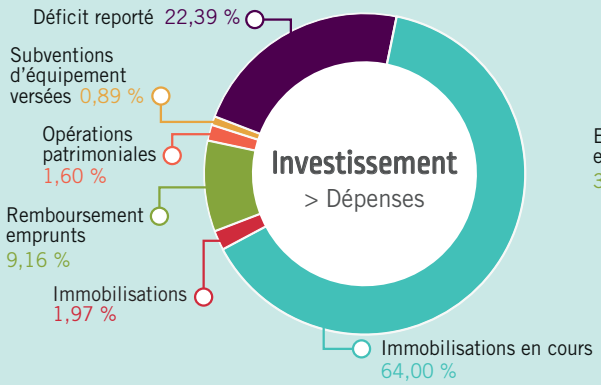

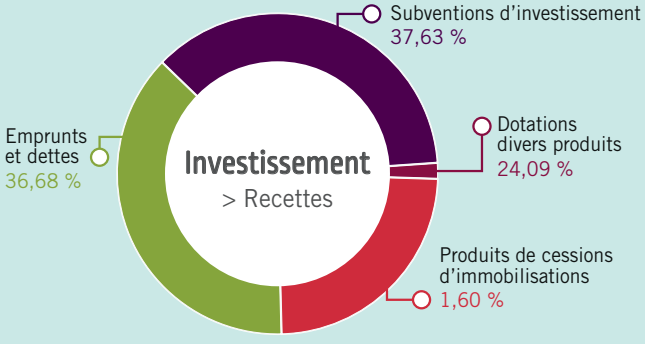

Dépenses	Montant	%
Remboursement emprunts	37 200,00 €	9,16 %
Immobilisations	8 000,00 €	1,97 %
Immobilisations en cours	260 000,00 €	64,00 %
Déficit antérieur reporté	90 947,15 €	22,39 %
Subventions d'équipement versées	3 600,00 €	0,89 %
Opérations patrimoniales	6 500,00 €	1,60 %
	406 247,15 €	100 %

Recettes	Montant	%
Dotations divers produits	97 861,00 €	24,09 %
Subventions d'investissement	152 870,00 €	37,63 %
Emprunts et dettes	149 016,15 €	36,68 %
Immobilisation en cours	6 500,00 €	1,60 %
-	-	-
-	-	-
	406 247,15 €	100 %

Randonnée

INAUGURATION DES CHEMINS DE RANDONNÉE

En ce jour de fête patronale, le Comité des fêtes, l'association Au Fil de l'Isle et la municipalité ont uni leurs efforts autour de ce projet commun d'inauguration.

Le 4 mai au matin, une trentaine de personnes se sont retrouvées Place Henri Bonnet pour partir arpenter ces cheminements. Le temps était des plus propices à cette marche, une température idéale, une lumière splendide.

À 9 heures précises cette petite troupe a quitté le bourg pour une marche de 9 kilomètres. Les participants ont pu découvrir des éléments insolites de notre commune sous la conduite de Christian Lesage, Président de l'association Au Fil de l'Isle. Ils empruntèrent un des derniers vestiges d'un chemin creux qui reliait Combrouze sur la commune de Nexon à Baillant. Sur le plateau de Baillant, ils découvrirent les paysages de moyenne montagne du Mont Gargant et du Puy de Bar qui caractérisent tant la Haute-Vienne alliant douceur des formes et perspectives. Ils empruntèrent le chemin qui traverse la lande de Paulhiat et remarquèrent la végétation spécifique qui la couvre. Ils passèrent à pieds secs sur le ruisseau qui la traverse en empruntant le gué réalisé en pierre de récupération. Ils eurent la primeur de découvrir le panneau réalisé par le Conservatoire de Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine qui explique cette lande.

C'est au terme de cette marche qu'à midi sonnant les participants se sont retrouvés Place Henri Bonnet pour l'inauguration des Chemins Bernard Seguin. Cette juste dénomination vient légitimement remercier Bernard pour le travail accompli lorsqu'il était adjoint.

C'est en 2009 qu'il proposa la première version des chemins de randonnées. Il avait eu l'intuition de l'intérêt de ces chemins dans une vision touristique de notre collectivité. Ils permettaient à tout un chacun de faire un exercice physique et en même temps de découvrir les richesses du territoire. Des difficultés firent que ce projet ne put aller jusqu'à son inscription. En 2023, l'idée fut reprise par les élus qui demandèrent l'inscription de ces cheminements au titre des Programmes Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnées. Cette inscription donne une résonance départementale à nos chemins et permet à de nombreuses personnes de découvrir Janailhac.

François Boisserie, le Conseiller départemental, après avoir coupé le ruban tricolore avec Philippe Devarissias, s'est félicité de ce nouvel élément touristique qui permet de découvrir au rythme du marcheur notre belle commune dans ce beau département de la Haute-Vienne.

par Jean-Louis Goudier

Voirie et travaux

DÉBUT DE LA PÉRIODE DU POINT-À-TEMPS SUR NOTRE COMMUNE

La technique, appelée « point-à-temps », a pour objet la répartition des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface. Nous essayons de maintenir une voirie de qualité avant de voir apparaître des nids-de-poule et arrachements irréversibles... Cette opération consiste en un épandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable de cette technique d'entretien.

La présence de gravillons roulants en excès sur une chaussée ouverte à la circulation publique nécessite une signalisation temporaire adaptée sur la section concernée, pendant le chantier puis pendant la période de rejet.

Cette période est plus ou moins longue en fonction de l'importance du rejet et du niveau de trafic de la voie.

Un balayage s'avère nécessaire, notamment dû au faible trafic, et plus particulièrement dans les zones d'accumulation *(virages, carrefours, ...)*.

La durée de maintien de la signalisation temporaire dépend donc directement des risques liés à la présence de gravillons en fonction de la quantité résiduelle susceptible de porter atteinte à la sécurité des usagers et est fonction du type d'usagers, des caractéristiques de la voie. Ce balayage sera effectué en fin de saison.

Pendant ces travaux, il est conseillé de réduire sa vitesse pour réduire les projections de gravier et redoubler de vigilance pour éviter les risques de dérapage pour les motards et les cyclistes.

par Gérard Grenier

Voirie et travaux

PASSAGE DE L'ÉPAREUSE

Sur toutes les voies communales et certains chemins communaux

L'entreprise Dupuis-Geoffray a passé l'épareuse sur toutes les voies communales et certains chemins communaux afin de procéder au nettoyage et au débroussaillage des talus au mois de février 2025 pour la saison 2024 pour un montant de 6 438 € TTC.

Nous avons, avec le syndicat, de Nexon renouvelé le contrat avec cette entreprise pour la période 2025/2026. Le prochain passage de cette entreprise devrait avoir lieu la deuxième semaine du mois d'octobre pour un montant de 6759,90 € TTC.

par Gérard Grenier

COUR DE L'ÉCOLE

Voilà des années que l'état de la cour d'école est évoqué. Après une longue phase préparatoire et de réflexion conduite avec le CAUE *(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)* , les enfants, les enseignants, le personnel municipal ainsi qu'avec les utilisateurs de la cour nous sommes arrivés à l'émergence d'un projet.

Il va se concrétiser dans les prochaines semaines pendant la période de vacances scolaires. Les aides et subventions ont été sollicitées auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau Loire–Bretagne. Ce sont les cabinets Christophe Lehuger de Saint-Priest-Ligoure et B2G Infra de Jourgnac qui accompagnent la commune dans ce chantier. Il consistera à refaire, dans un premier temps l'ensemble des canalisations d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales qui dataient de la construction de l'école soit à la fin du 19e siècle. Ensuite le revêtement goudronné va être enlevé et remplacé par un sol perméable permettant aux eaux pluviales d'être stockées dans le sol et s'y enfoncer progressivement. Aux abords des bâtiments, afin d'éviter la dégradation des bas de murs, un ciment sablé va être mis en place. Des îlots de fraîcheur vont être implantés à l'automne par la plantation d'arbres.

Majestueux est le châtaignier, il est la pièce maîtresse du projet. Lorsqu'Henri Ditlecadet l'avait planté il y a un peu moins d'un demi-siècle, il n'imaginait sans doute pas le développement de cet arbre. Son port majestueux, ses branches tendues tels des bras en font l'élément le plus marquant de notre cour. C'est un lieu pour l'été, son ombre invite à la rêverie. Ses racines vont être protégées du piétinement par la mise en place de bois broyé. Autour de lui, du mobilier en bois va être installé. Il permettra aux enfants de disposer de places pour s'assoir et se reposer. Une salle de classe de verdure va être réalisée permettant ainsi aux enseignants de dispenser leur enseignement à la belle saison.

À l'occasion du prochain bulletin d'hiver, nous reviendrons sur le bilan financier et le premier retour d'expérience de cet aménagement.

par Jean-Louis Goudier

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ÉCOLES

En continuité des travaux réalisés en 2024 après la rentrée des classes, le haut de la rue des Écoles va poursuivre sa mue.

Ce réaménagement permettra de sécuriser les espaces de circulation piétonne en créant un cheminement protégé des véhicules par des espaces végétalisés, le long de l'école jusqu'à l'escalier d'accès au parvis de la Mairie. Un espace à l'avant de la Halle sera délimité afin de proposer l'installation d'une terrasse. Enfin le revêtement de chaussée sera lui aussi réalisé. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Pijassou, le temps de chantier est estimé à 1 mois pour un montant de 39 906,70 € HT, minoré de l'aide de l'État.

Durant le chantier la circulation dans le bourg sera légèrement modifiée.

par Anthony Tessier

Station d'épuration

NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DU BOURG

La nouvelle station d'épuration du bourg est en service depuis novembre 2024. Début 2025, les équipes Travaux SAUR sont intervenues pour quelques épisodes de manque de débit *(constatés par nos agents techniques communaux)* au refoulement du poste vers les lits plantés de roseaux. Ce problème est résolu depuis.

Le bourg de Janailhac dispose maintenant d'une installation en conformité avec les normes de rejet au milieu naturel dont la capacité de 175 EH *(Équivalent Habitant – Ancienne station 100 EH)* acceptera une évolution de la population dans les prochaines 20 ou 30 années.

par Laurent De Marchi

Le bilan financier de ce chantier

Dépenses	
• Achat terrain	25 238,44 €
• Lits plantés de roseaux	268 885,80 €
• Poste de refoulement + canalisation vers lits	185 723,10 €
• Réseaux Rue de la Fontaine	41 036,88 €
• Réseaux Rue des Écoles	47 911,08 €
• Maîtrise d'œuvre	31 714,41 €
• Frais annexes	24 403,80 €
TOTAL	**624 913,51 €**
Recettes (77 %)	
• Subvention du Département	175 551,57 €
• Subvention de l'Agence de l'Eau	209 987,06 €
• FCTVA	98 370,71 €
TOTAL	**483 909,34 €**
Reste à charge pour la commune	**141 004,17 €**

FÊTE DE LA SAINT EUTROPE

Cette année, plusieurs associations de la commune ont participé à l'organisation de cette fête qui s'est déroulée sur deux jours : samedi 3 et dimanche 4 mai.

Le programme proposé fut riche en évènements :

- Sur les deux jours, de nombreux manèges pour petits et grands étaient présents. Au grand bonheur de tous !
- Le samedi soir, une soirée flammenkuche animée par un groupe de musique traditionnelle Aura Venta a été suivie d'une retraite aux flambeaux avec les enfants. Une centaine de personnes était attablée autour du four à pain pour profiter de cette belle soirée.
- Le dimanche matin, un vide-grenier était proposé autour de la place Henri Bonnet. L'annonce d'une météo orageuse a fait que seulement une quinzaine de commerçants et d'exposants était présente.

En parallèle, une randonnée de neuf kilomètres a été effectuée par une trentaine de marcheurs. À l'issue de celle-ci la municipalité a inauguré les chemins de randonnées **« Bernard Seguin »**.

À midi, des commerçants locaux ont proposé une restauration rapide à consommer sur place.

Le début d'après-midi, fut consacré à une nouvelle randonnée autour du patrimoine de Janailhac. Les participants devaient répondre à un questionnaire sur l'histoire de la commune. Les meilleurs élèves se sont vus remettre des lots en récompense.

Tout au long de l'après-midi, enfants et adultes ont partagé des activités de jeux en extérieur proposées par Partajeu.

L'ambiance musicale de la journée a été assurée par Lise et son orgue de Barbarie.

Pour clôturer ce week-end festif, la musique de l'Ensemble Orchestral du Palais-sur-Vienne a vibré dans l'église.

La municipalité remercie vivement l'ensemble des bénévoles des associations présentes sur ces deux journées de fête et souhaite de cette formule soit renouvelée à l'avenir.

par Marlène Besse et Éliane Mazabraud

MUSÉE & JARDINS Cécile Sabourdy

Cet été au musée, découvrez des artistes hauts en couleurs avec « Effet cocktail : mélange d'artistes détonants » et la nouvelle expo temporaire d'un artiste autodidacte inconnu : Paul Lardeau.

▶ « Les cahiers de Paul » - art Brut (6 juillet > 30 novembre 2025)

Un cahier, des histoires. Cet objet rempli de lignes et de couleurs, c'est celui de Paul Lardeau : un inconnu qui s'est passionné secrètement et assidument pour le dessin. Pour raconter son monde, ses rêves, surtout les moyens de locomotion qui le fascinent alors que son corps l'empêche de se mouvoir librement depuis l'enfance. Il y trace des routes impossibles, des croisements improbables de véhicules en cortèges : voitures, camions, engins de chantiers, barges, péniches, avions… Exposé pour la 1re fois, ce dessinateur intuitif nous entraine dans un univers graphique Brut, énergique et réjouissant.

À noter dans vos agendas :

Et pendant les vacances, profitez des **visites-ateliers** pour développer votre imaginaire et votre créativité tous les mercredis et vendredis du 15 juillet au 27 août à 15h au musée *(6 €/participants, dès 3 ans)*. Vous pourrez également participer à l'opération « vamos a la playa » sur les plages de certains étangs du sud Haute-Vienne, sans oublier les **visites atypiques** au musée sur certains mardis et jeudis à 10h *(gratuit)*.

Programme complet à retrouver sur le site du musée Cécile Sabourdy

Information : contact@museejardins-sabourdy.fr ou 05.55.00.67.73

Du 6 juillet au 31 août : ouvert du mardi au dimanche de 13h30 à 18h30 / du 20 septembre au 31 décembre : ouvert uniquement le samedi et le dimanche de 14h à 18h + du mardi au dimanche pendant les vacances scolaires.

▶ **Les cahiers de Paul - Paul Lardeau, samedi 5 juillet à 17h**, musée puis pot au Petit Breuilh > *venue de 20 résidents de l'EPAHD + Paul Lardeau (+ musicien surprise !).*

▶ **L'idiome du village - collection Jean-François Vrod**, samedi 20 septembre dans la cour d'école de Vicq-sur-Breuilh > *couplé avec la manifestation des JEP/chasse aux trésors patrimoine + inauguration de la fresque de la cour d'école en présence de la DRAC/Région avec présentation de la programmation à venir et/ou projets EAC etc.*
= cela nous permet de faire un lien avec les projets réalisés avec l'école de Vicq + à venir et faire un écho aux traditions/éducation/apprentissage avec les œuvres de J-F Vrod.

▶ **Totemic - Pierre Albasser**, samedi 20 décembre > *focus cadeaux/boutique de Noël avec les petits livres accordéons de PA en vente à la boutique.*

JEAN BARRET

En ce vendredi 21 février, Philippe Devarissias, Gérard Grenier et moi-même nous nous sommes rendus au domicile de Jean Barret. C'est à Paulhiat que Jean entouré de Christiane et Michel, Jacques, Françoise, Valérie, Nicolas et Sébastien ses enfants nous attendaient. En effet, Jean venait en ce jour de fêter ses cent ans. Le Maire lui a remis au nom du Président du Sénat la médaille communale, départementale de la France pour son engagement au service de la collectivité et au nom de la Commune des livres sur la vie politique locale.

C'est ainsi que le 21 février 1925 Jean est né au village du Boucheron de Jean Pierre Félix et de Louise Berland. En 1947 il prit pour épouse Irène Barette. De cette union sont nés deux enfants, Michel et Josette, qui a leur tour donnèrent la vie à quatre petits enfants qui eux-mêmes ont donné la vie à quatre arrières petits-enfants. En 2024, Irène a quitté ce monde laissant Jean veuf et seul.

Toute sa vie fut consacrée au travail de la terre. En 1951 il vint s'installer à Paulhiat sur une ferme de 23 ha avec 16 vaches et 70 brebis. Il fit de cette propriété l'une des plus belles de la commune. Le 22 Avril 1961 le Préfet, le Président du Conseil Général inaugurèrent cette ferme qui disposait de l'eau chaude, d'une salle de bain et d'une machine à laver.

En 1959, il prenait la succession de son père au Conseil municipal. Il y siégea jusqu'en 1995. Il accompagna trois maires comme conseillers, Henri Bonnet qui avait engagé la commune dans la procédure du remembrement, Germain Nardot et Yves Royer. En 1989, il devint mon adjoint. Ses conseils et réflexions étaient toujours pertinents. Je me souviens en particulier de ses propos concernant les ordures ménagères qui allaient devenir un énorme problème. Sa vision du développement de la commune passait par la création d'un lotissement qui ne put se faire, etc.

Inauguration de la ferme pilote

Merci Jean pour l'exemple que vous nous donnez. La commune vous souhaite encore de beaux jours à Paulhiat entouré de ceux que vous aimez.

par Jean-Louis Goudier

Recyclage

DES ÉCO-POINTS CARTONS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Suite au succès de l'expérimentation sur une autre communauté de communes du département, le SYDED étend le dispositif des points d'apport volontaire pour les cartons à l'ensemble de son territoire. Cette initiative vise à simplifier le tri des cartons et à encourager leur recyclage dans une filière locale adaptée.

À partir du 1er juillet, vous pourrez déposer vos cartons à plat et pliés dans des conteneurs clairement identifiés. Ce nouveau service de proximité permettra de réduire les erreurs de tri, notamment les cartons trop souvent déposés dans les conteneurs d'emballages ou abandonnés dans la nature. Le déploiement des écopoints cartons s'inscrit dans une démarche en faveur de la réduction et du tri des déchets, en offrant une solution pratique et efficace pour le faire.

Quels cartons, quelle taille... ? Mode d'emploi

Voici les consignes de tri pour une collecte efficace et éviter les erreurs :

→ **TYPES DE CARTONS ACCEPTÉS** : seuls les cartons bruns ondulés sont acceptés *(cartons de vente en ligne par exemple)*.

→ **GABARIT** : les cartons doivent avoir une taille maximale de 50x50 cm. Les cartons plus volumineux doivent être déposés en déchèterie comme actuellement.

→ **PRÉPARATION DES CARTONS** : les cartons doivent être vidés de leur contenu, pliés ou découpés à plat et introduits dans les bornes par la trappe prévue à cet effet.

Quels écopoints seront équipés sur votre commune ?

Bussière-Galant	Puy Chabrol
Châlus	Salle polyvalente Aragon Rue Saint Roch
Dournazac	Cimetière
Flavignac	Parking de La Brelaudie
Janailhac	Centre de Loisirs
Les Cars	STEP
Meilhac	Salle polyvalente
Nexon	Place de la bascule Rue Jean-Jacques Rousseau La Gare
Pageas	Cimetière
Rilhac-Lastours	Leybardie
St Hilaire-les-Places	Plan d'eau
St Jean-Ligoure	Atelier municipal
St Maurice-les-Brousses	Place du Lavoir
St Priest-Ligoure	La Planche

Ça bouge à Janailhac

Mairie et agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi	
Mairie	9h–12h et 14h–17h30
La Poste	9h–12h et 14h–17h

Mardi et Vendredi	
Mairie	9h–12h
La Poste	9h–12h

Samedi	
Mairie	9h–12h
La Poste	9h–11h30

Fermé le mercredi

Pour nous contacter :

05 55 00 71 06
05 55 75 23 12
Site : www.janailhac-mairie.fr
mairie.janailhac@orange.fr

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux
  05 55 00 76 58
- Relais Petite Enfance
  06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon
  05 55 58 35 42
- Déchetterie de St Yrieix
  05 55 08 26 06
- SAUR : 05 87 23 10 01
  N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Assistante sociale

- Mme TRIMOLLET *(St-Yrieix-la-Perche)*
  05 55 08 34 00

Ven. 4 juillet *à partir de 19h*	MARCHÉ PIQUE-NIQUE *avec producteurs locaux* CONCERT *avec Julien Proulhac et Jean-Pierre Bergès* FEU D'ARTIFICE
Dim. 13 juillet	BALADE QUIZ *à 10h30 sur la place* CONTE POUR ENFANTS
Ven. 18 juillet	CONCERT DE JAZZ BRÉSILIEN *Duo Marie Carrie et Yan Benichou > à 20h30 dans l'église*
Mer. 17 septembre	EXCURSION DANS LA RÉGION DE LA GARTEMPE AVEC VISITE DU MUSÉE DE CHATEAUPONSAC ET DE BESSINES *(en covoiturage)*
Sam. 21 septembre	BALADE PATRIMONIALE *à 15h (Journées du patrimoine)*
Dim. 22 septembre	CONCERT CLAVECIN À L'ÉGLISE AVEC BRUNO DELFORGE *à 17h à l'église (Journées du patrimoine)*
Dim. 12 octobre	PETITE RANDONNÉE ANIMATION MUSICALE
Dim. 2 novembre	FÊTE DU TERROIR
Mar. 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »
Dim. 16 novembre	SUPER LOTO *à partir de 14h30*

VOS RENDEZ-VOUS À JANAILHAC

D'AUTRES RDV À NOTER !

LES ATELIERS DE JANAILHAC AMITIÉS :

Toute l'année, accueil au Tiers-lieu de la Maison André :
Mosaïque / Création d'objets en fils de fer / Vitrail / Vannerie / Modelage

AVEC L'ASSO « AU COIN DE LA PLACE »

> Nos marchés de producteurs locaux, avec animation

Le 2e dimanche de chaque mois sur la place, de 9h à 15h
Restauration sur place avec les produits de producteurs / Animations organisées par les associations / Buvette associative

13 juillet*	10 août	14 septembre	12 octobre*

- 10/08 : Animation avec Janailhac amitiés : **les ateliers sortent des murs** *(mosaïque, dessin, nature...)*
- 14/09 : **Animation autour du pain** par le Comité des fêtes

*(*cf tableau ci-contre pour le détail des animations)*

Organisation : *Commune* / *Comité des Fêtes* / *Janailhac Amitiés* / *Au fil de l'Isle* / *Au coin de la place* / *Janailhac Patrimoine* / *Les amis de Kilstett*

Bulletin municipal d'informations de Janailhac n° 73 | Directeur de la publication : **Philippe Devarissias** | Rédaction : **Conseillers municipaux** | Crédits photos : **commune de Janailhac, F. Villa, musée Cécile Sabourdy.**
Conception : **Un Studio dans la Prairie** *(Janailhac)* - www.unstudiodanslaprairie.com - E-mail : contact@unstudiodanslaprairie.com | Imprimé en 270 exemplaires par Graphicolor sur couché demi-mat 170 g/m²